

Réunion du 30 mai 2024 – Groupe de travail technique et juridique Collectif Eau Citoyenne Gapençaise

15h00 – 17h00 Réunion chez Jean-Marie

Présents :

- Territoire, Écologie et Solidarité : Jean-Michel Lang
- Ambitions pour Gap : Jean Marie Hachette
- Attac 05 : François Beaurepaire

Comment avancer sur le travail technique

1. Avancées sur l'analyse des conventions CAGTD / Gap, Gap / Véolia

L'objectif est de lister les principales obligations des acteurs CAGTD, Ville de Gap Véolia et de vérifier leur cohérence entre elles et leurs respects dans les périodes concernées et (2012-2024 pour la convention Gap/Véolia, 2021-2027 pour la convention CAGTD/Gap) :

1.1. L'obligation de renouvellement du réseau :

- Convention CAGTD / Gap p7 : « *Le programme de renouvellement prévisionnel proposé par la commune devra permettre de fixer pour objectif un taux moyen de renouvellement minimum de 1,33 %* ». soit un renouvellement en 75 ans
- Convention Gap / Véolia Article 24 : « *Compte de renouvellement Le délégataire s'engage à réaliser des travaux d'un montant de 156000 euros par an pour le renouvellement des canalisations. Ce montant est revu chaque année selon la formule définie à l'article 32* ».

Le tableau des travaux peut permettre de calculer le cout moyen de rénovation au ml. 150K€ / cout moyen donnerait le nb de ml / an / ml total donnerait le taux de rénovation de la DSP Véolia : analyse de l'écart avec les 1.33%.

Est-il normal que la convention de DSP Gap Véolia n'ait pas été annulée/modifiés suite à la reprise de la compétence par CAGTD et lors du nouveau transfert CAGTD / Gap : d'où des problèmes de cohérence entre les conventions

La cour des comptes régionale relève que les financements par emprunts et subventions et les immobilisations n'ont pas été repris dans les comptes CAGTD en contradiction avec la loi (cf 4.6, 4.7)

Facture Véolia (p41 Art 36.1 présentation des factures) devrait faire figurer la part Véolia et la part Gap ce qui ne semble pas être le cas

Art 38.1 La part collectivité est fixée par le conseil municipal chaque année : est ce fait

Calculer les prix moyens au m3 : produits Véolia / m3 total, produit Gap / m3 total

Art 7 Analyser les tableaux A, B, C des biens immobiliers : valeur des compteurs fin 2023 à trouver dans le rapport annuel...

DSP prévoyait de turbiner l'eau : non respect.

Les investissements sur les réservoirs et travaux d'entretien sont à priori à la charge de Véolia mais non réalisés, voir DSP p 61, 62.

La convention CAGTD / commande B3E 2024

DSP résiliable dans le cas de l'intérêt général : problème

- Le coût de rachat des compteurs
- Indemnité : nb années restant à courir x **marge brute calculée sur 3 ans** – à calculer

Possibilité d'intervenir au tribunal administratif (CAGTD) et au tribunal de commerce (Véolia)

Analyse économique et financière

Comment avancer : comptes d'exploitation de Gap, de Véolia, Plans d'investissement et investissements réalisés

Jean-Marie : analyse du réseau d'eau : captages, réservoirs, usine de traitement, réseau de distribution, contraintes d'approvisionnement quantitatives, qualitatives (eau de surface, souterraine, sources, nappes, sécurisation, diversification, pollutions chimique, microbiologique ...)

Rapport B3E pour des communes qui veulent passer en Régie : pour comparer leur argumentaire quand le donneur d'ordre est favorable à la Régie...

François : analyse des obligations de la ville de Gap par rapport à la convention de délégation de compétence Eau 2021-2027, et comparaison aux réalisés à travers les Rapports annuels d'activité technique et financier

Jean-Michel : analyse des obligations de Véolia par rapport à la convention de DSP de 2013, aux évolutions éventuelles, aux déclarations en Conseil Municipal et comparaison aux réalisés à travers les rapports annuels du délégataire et de la commission de suivi

Jean Faure qui s'est longtemps occupé de la station d'épuration et connaît peut-être les problèmes chez Véolia (participe à APG)

Les informations dont nous avons besoin

- Rapports annuels de la Ville de Gap : on n'a que les rapports de présentation
- Compléments d'information sur les comptes Véolia pour expliquer les pertes
- Méthodologie d'analyse

Rencontres et contacts à prévoir :

- Hydrogéologue
- Rencontre de responsable de Véolia sur la gestion de la DSP de Gap
- Contact Bernard Franconville
- Marc Laimé et Jean Luc Touby, spécialisés dans l'analyse des données de service de distribution de l'eau potable et les actions juridiques contre Véolia
- Marc Audier président et Julien Pichon directeur de Régie de l'Eau de l'Embrunais (REE) qui ont proposé de nous aider dans l'analyse
- ADUEA : a proposé de travailler avec nous sur les analyses...